

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-106

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-056 DU 15 AVRIL 2024 CONCERNANT L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ÉQUESTRE

DÉLIBÉRATION : 2024-106
SERVICE : DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS
CONTRAT DE VILLE 2024 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-056 DU 15 AVRIL 2024
CONCERNANT L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ÉQUESTRE

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

Par la délibération N° 2024-056 du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 2 000 € à l'association pour la promotion équestre (1 000 € de la direction Citoyenneté et usagers et 1 000 € de la direction des Jeunesses, sports et action socioculturelle) pour le projet « Des séjours pour apprendre à vivre ensemble ».

Le nom du projet subventionné est erroné. Il s'agit du projet « Découverte de l'univers du "poney et équitation" et des bases de l'écologie » et non du projet « Des séjours pour apprendre à vivre ensemble ».

Le montant accordé à l'association est correct, soit 2 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de la délibération N° 2024-056 du 15 avril 2024 concernant la subvention accordée à l'association pour la promotion équestre en remplaçant le nom du projet intitulé « des séjours pour apprendre en vivre ensemble » par celui intitulé « découverte de l'univers du "poney et équitation" et des bases de l'écologie » ;
- d'accorder à l'association pour la promotion équestre une subvention de 2 000 € au titre du « contrat ville 2024 » pour le projet « découverte de l'univers du "poney et équitation" et des bases de l'écologie ».

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024